

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16457**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Vente itinérante en commerces de gros

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des commerces de gros - CGI, confédération française du commerce interentreprises	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3044 - Commerces de gros

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les commerciaux itinérants en commerces de gros vendent des produits et des services en démarchant une clientèle de professionnels. Ils développent un portefeuille de clientèle, établissent et entretiennent la relation commerciale par des visites régulières.

A partir d'une analyse des activités de leurs clients et de l'évolution de ces activités et d'une analyse de leur secteur, ils évaluent le potentiel d'achat des clients et prospects, identifient les produits et le cas échéant les services associés susceptibles de répondre au mieux à leurs besoins.

Leur spécificité est de s'adresser dans leur grande majorité à des clients professionnels, qui se caractérisent par leurs attentes en matière de conseil sur les produits, les techniques et les services associés.

Liste des activités visées par le CQP :

- Organisation de l'activité commerciale
- Suivi de l'activité commerciale
- Réalisation d'actions commerciales en direction de clients et de prospects
- Traitement des réclamations de premier niveau

Les capacités attestées :

Les titulaires sont capables de :

- Analyser son environnement et organiser son activité commerciale
- Découvrir les besoins, argumenter et convaincre pour vendre
- Apporter un conseil technique sur les produits et les services spécifiques à l'activité de l'entreprise
- Vendre en visite client
- Traiter les réclamations dans le respect de la relation commerciale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les commerces de gros ou commerces interentreprises consistent à acheter et/ou vendre des biens à d'autres entreprises, à des détaillants, des industriels, des prestataires de services ou d'autres grossistes/négociants. Les commerces de gros rassemblent 17 secteurs d'activités, représentant autant de types de produits et de circuits de distribution, regroupés dans trois « familles » : produits alimentaires, produits non alimentaires et produits liés aux échanges interindustriels.

Attaché commercial, Agent / attaché technico-commercial, Commercial, Vendeur itinérant, Délégué commercial, Attaché technico-commercial, Attaché technico-itinérant, Attaché commercial itinérant

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commercial

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Compétence 1 - Analyser son environnement et organiser son activité commerciale

Production écrite : dossier professionnel

Mise en situation professionnelle : analyse de l'environnement et organisation de l'activité commerciale et

Entretien d'évaluation

Compétence 2 - Découvrir les besoins, argumenter et convaincre pour vendre

Production écrite : dossier professionnel

Mise en situation professionnelle : vente en visite client

Entretien d'évaluation

Compétence 3 - Apporter un conseil technique sur les produits et les services spécifiques à l'activité de l'entreprise

Production écrite : dossier professionnel

Mise en situation professionnelle : vente en visite client

Entretien d'évaluation

Compétence 4 - Vendre en visite client
 Production écrite : dossier professionnel
 Mise en situation professionnelle : vente en visite client
 Entretien d'évaluation

Compétence 5 - Traiter les réclamations dans le respect de la relation commerciale
 Production écrite : dossier professionnel
 Analyse d'activité (traitement des réclamations)
 Etude de cas

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		CPNEFP des commerces de gros réunie en plénière
En contrat de professionnalisation	X		CPNEFP des commerces de gros réunie en plénière
Par candidature individuelle	X		CPNEFP des commerces de gros réunie en plénière
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		CPNEFP des commerces de gros réunie en plénière

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Vente itinérante en commerces de gros avec effet au 9 décembre 2012, jusqu'au 9 décembre 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 9 décembre 2017, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

cgj@cgj-cf.com / <http://www.observatoire-oci.org/>

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des commerces de gros - CGI, confédération française du commerce interentreprises : Île-de-France - Paris (75) []

18 rue des Pyramides 75 001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aucun

Historique de la certification :

Accord de branche du 18 mai 2010 relatif à la création de trois Certificats de Qualification Professionnelle dans le domaine de la vente dans la Convention Collective Nationale des commerces de gros N°3044